

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
avril 2017

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 avril 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Carl Robichaud, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Dominic Roy, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

170401

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2017 ainsi que celui de la séance ajournée tenue le 20 mars 2017 sont adoptés tels que rédigés.
Adopté

170402

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DE FÉVRIER 2017

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 225 260,84 \$ et celui des revenus de 3 089 510,87 \$ pour le mois de février 2017 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	31 347,70 \$
Sécurité publique :	18 376,82 \$
Transport :	71 877,89 \$
Hygiène du milieu :	38 916,48 \$
Santé et bien-être :	803,79 \$
Aménagement et urbanisme :	0,00 \$
Loisirs et culture :	63 938,16 \$
Frais de financement :	0,00 \$

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

170404

LOT 5 355 984 AUTORISATION DE REQUÊTE DE L'EXPROPRIANTE EN DÉSISTEMENT TOTAL

CONSIDÉRANT que le 7 septembre 2015, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a signifié à Présentat inc. un avis d'expropriation visant une partie du lot 5 355 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse, tel qu'il appert de l'avis d'expropriation au dossier du tribunal;

CONSIDÉRANT que, le 22 juin 2016, une transaction est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT que dans ladite entente, différentes modalités ont été convenues, dont le désistement total de l'expropriation à la suite de la réalisation de certains engagements convenus entre les parties;

CONSIDÉRANT que, le 29 novembre 2016, faisant suite à la transaction signée le 22 juin 2016, Présentat inc. a cédé à la municipalité une servitude d'égout pluvial, une servitude temporaire de travail ainsi qu'une servitude de non-accès et de maintien d'une haie, tel qu'il appert de l'acte de servitude du 29 novembre 2016 intervenu devant M^e Nathalie Leblond, notaire;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de la servitude cédée à la municipalité par Présentat inc., la transaction prévoit que la municipalité doit déposer au Tribunal administratif du Québec une requête en désistement total de son expropriation;

CONDIDÉRANT que dans le cadre de ce désistement, Présentat inc. doit renoncer à toute réclamation, indemnité ou frais quelconques et donner à la municipalité quittance complète et finale de toutes les réclamations qu'elle avait, a ou aurait pu avoir de quelque nature que ce soit en lien avec l'expropriation.

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil donne suite à la transaction intervenue avec Présentat inc. le 22 juin 2016;

2. Le conseil autorise à se désister totalement des procédures en expropriation entreprises par la municipalité contre la partie expropriée et affectant une partie du lot 5 355 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse, plus précisément dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-Q-211373-1509;

3. Le conseil mandate Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. afin de présenter une requête en désistement total devant le Tribunal administratif du Québec et afin de faire tout ce qui est nécessaire en ce sens.

Adopté unanimement

170405

TRIBUNAL ADMINISTRATIF – DOSSIER CQ-2016-4621
AUTORISATION DE SIGNER

CONSIDÉRANT l'entente intervenue dans le dossier CQ-2016-4621;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner la conclusion et la signature de la transaction intervenue en conciliation pour officialiser ladite entente;

CONSIDÉRANT que cette transaction est confidentielle.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'entérinement de la transaction intervenue dans le dossier CQ-2016-4621;

2. Le conseil reconnaît que M. Jean-Francois Comeau, directeur général, pouvait et peut agir comme signataire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Adopté unanimement

170406

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL
REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 32 597 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera les montants dans les dates signifiées pour le dépôt du rapport financier.

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté unanimement

170407

OCTROI DE CONTRAT
USINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir un état de la situation en regard des rejets de son usine d'assainissement;

CONSIDÉRANT que cet état de situation servira à déterminer les investissements nécessaires en vue de sa mise à jour temporaire afin de répondre aux normes ministérielles en matière environnementale;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Municipalité a procédé à une demande de soumissions.

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat à SNC-Lavalin au montant de 6 720,00 \$, avant taxes;

2. Le conseil mandate M. Jean-François Comeau, directeur général, comme signataire de la soumission.

Adopté unanimement

170408

OCTROI DE CONTRAT
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour l'entretien des espaces verts;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions le 5 avril 2017.

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour l'entretien des espaces verts à Ferme Rouleau et Frères inc., au montant de 7 361,45 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement

170409

OCTROI DE CONTRAT
TONTE DE GAZON

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour la tonte de gazon des terrains appartenant à la municipalité.

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat de tonte de gazon à Denis Turgeon enr. au montant de 17 884,36 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement

170410

**OCTROI DE CONTRAT
BORDURES DE BÉTON DÉVELOPPEMENT 279, PHASE 2**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour les bordures de béton du projet de Développement domiciliaire 279, phase 2.1;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions le 30 mars 2017.

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour les bordures de béton du projet Développement domiciliaire 279, phase 2.1 à B.M.Q. inc., au montant de 21 951,03 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement

170411

**OCTROI DE CONTRAT
TÉLÉAVERTISSEURS SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour la location de téléavertisseurs pour le Service incendie.

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat de location de 23 téléavertisseurs alphanumériques à Info Page inc., au montant de 8,95 \$ chacun par mois plus une majoration annuelle selon l'indice des prix à la consommation, et ce, pour une durée de trois ans.

Adopté unanimement

170412

**OCTROI DE CONTRAT
TRANSPORT ET RECYCLAGE
DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX LIQUIDES**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour le transport et le recyclage des biosolides municipaux.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour le transport et le recyclage des biosolides municipaux à Viridis environnement, au montant de 42,00 \$ la tonne métrique humide si en deçà de 499 tonnes métriques humides ou de 37,00 \$ la tonne métrique humide si au-delà de 500 tonnes métriques humides.

Adopté unanimement

170413

SERVICES ADMINISTRATIFS
EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DE PROJETS

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre en raison de la vacance du poste de coordonnateur de projets;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste affichée du 28 février 2017 au 20 mars 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de M. Marc-André Alain pour agir à titre de coordonnateur de projets aux Services administratifs;

2. Il sera rémunéré suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur;

3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

170414

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte la candidature de M. Marc-André Alain à titre de secrétaire d'élection.

Adopté unanimement

170415

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
7181, RANG DE L'HÊTRIÈRE EST

CONSIDÉRANT que le demandeur, Ferme Bilodière SENC., a présenté un plan de surface en vue de l'agrandissement de son exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le demandeur demande une dérogation mineure à l'article 21 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 21 du règlement de zonage, les marges de recul sont spécifiées à la grille des spécifications. Elles sont également soumises aux règles mentionnées aux articles suivants et, s'il y a lieu, aux dispositions particulières à chacune des zones;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone 103-A de la municipalité et, qu'actuellement, la marge de recul avant minimale dans la zone 103-A est de 12 mètres;

CONSIDÉRANT que, selon les plan soumis, Ferme Bilodière SENC projette d'agrandir la ferme existante vers l'avant, soit du côté du rang, d'une dimension globale projetée de 28,55 mètres de profond par 38,89 mètres de large;

CONSIDÉRANT que, selon le règlement, Ferme Bilodière SENC pourrait agrandir le bâtiment jusqu'à une distance de 12 mètres de la ligne de lot avant, mais le projet d'agrandissement proposé projetterait une partie de l'agrandissement à 9,73 mètres de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'adresse à la municipalité pour obtenir une dérogation mineure à l'article 21 du règlement de zonage pour lui permettre d'agrandir le bâtiment de ferme à construire jusqu'à une distance de 9,73 mètres de la ligne de lot avant et donc, qu'une partie du bâtiment empiètera de 2,27 mètres dans la marge avant;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande de dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que les voisins ont été appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la résolution 170311 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme.

M. Martin Lacasse se retire de la décision en raison du fait qu'il a été un citoyen consulté lors de la tenue de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accorde la demande de dérogation mineure à l'article 21 du règlement de zonage au demandeur, Ferme Bilodière SENC, située au 7181, rang de l'Hêtrière Est, afin de permettre au propriétaire d'agrandir le bâtiment de ferme jusqu'à une distance d'environ 9,73 mètres de la ligne de lot avant et donc qu'une partie du bâtiment empiètera d'environ 2,27 mètres dans la marge avant;

2. L'octroi de la dérogation mineure est conditionnel à la délivrance du certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adopté

170416

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT qu'à la suite des discussions avec la Société d'habitation du Québec, le projet de regroupement est accepté selon le modèle proposé à trois secteurs sur le territoire de Bellechasse;

CONSIDÉRANT qu'un comité de transition se mettra en branle prochainement afin de concrétiser le regroupement des offices municipaux d'habitation.

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désigne M. Dominic Roy, maire, comme représentant de la municipalité pour siéger au comité de transition;

2. Le conseil désigne M. Jean-Francois Comeau, directeur général, à titre de remplaçant, au besoin.

Adopté unanimement

170417

**COMPTE DESJARDINS ENTREPRISES
NOMINATION D'UNE PERSONNE AUTORISÉE**

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse doit adopter une résolution pour ajouter une répondante désignée autorisée à effectuer les transactions bancaires, au nom de la Municipalité, au compte Desjardins Entreprises.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. QUE Josée Lambert, technicienne comptable, soit autorisée à transiger et à obtenir toutes les informations requises, au nom de la Municipalité, en regard du compte Desjardins Entreprises, dont la Municipalité est titulaire.

Adopté unanimement

170418

**RÉSOLUTION D'APPUI
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
2. QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté unanimement

170419

REPRÉSENTATION
CONCERT-BÉNÉFICE ST-HENRI-DE-LÉVIS

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise l'achat d'un billet au coût de 20 \$ pour le concert-bénéfice qui se tiendra le 29 avril 2017 au profit du Regroupement des proches aidants de Bellechasse et de la Société d'Alzheimer de Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement

170420

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS :
ÉQUIPES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE D'INCENDIE
LORS DE LA TEMPÊTE DU 14 ET 15 MARS 2017

Il est proposé par Francois Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil tient à remercier les équipes du Service des travaux publics et du Service incendie pour leur excellent travail, leur dévouement et leur courage lors de la tempête du 14 et 15 mars 2017.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

170423

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente réunion est ajournée au 24 avril à 20 h. Il est 20 h 50.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Dominic Roy

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
avril
2017

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 24 avril 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Carl Robichaud, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

170424

OCTROI DE CONTRAT
APPROVISIONNEMENT DE DIESEL

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour l'approvisionnement en diesel.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat d'approvisionnement en diesel à Merrill Allard inc., au montant de 58 227,94 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE

Il est proposé par Francois Audet
et appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 10.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Dominic Roy
